

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 774

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 43 QUATER C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime cet article introduit au Sénat, qui prévoit le versement d'une part de 20 % de l'IFER photovoltaïque aux communes d'implantation.

Il paraît plus opportun d'engager une réflexion d'ensemble sur une simplification de l'IFER que modifier sa répartition entre collectivités, sans concertation locale préalable.